
RAPPORT ANNUEL DU CESAM

EXERCICE 2020

28 SEPTEMBRE 2021

PASCAL DUBOIS
MATHILDE DOCQUIERT
STEPHANE DA SILVA
PATRICK ESCOFFIER



Objet : Mot d'introduction du Directeur Général du CESAM

Chères Mesdames, chers Messieurs,

C'est avec infiniment de plaisir que je vous écris ces quelques mots d'introduction au rapport annuel des activités du CESAM au titre de l'exercice 2020.

En effet, j'ai pris mes nouvelles fonctions le 1er octobre 2020 avec comme objectif, à partir de constats effectués avec l'équipe des Responsables de Services et le mandat confié par le Conseil d'Administration, de définir une vision et la stratégie correspondante pour un CESAM renouvelé.

Dès la fin de l'année 2020, les forces, faiblesses, menaces et opportunités du CESAM ont été identifiées et ont permis d'ajuster la stratégie que nous développerons dans les années prochaines dans le cadre d'une vision claire : faire que le CESAM devienne la Maison de l'Assurance Maritime, Transports et Aviation du marché français.

Cette vision a été validée par le Conseil d'Administration en avril dernier.

L'objectif du CESAM est de délivrer toujours plus de services à forte valeur ajoutée à ses Membres et aux autres acteurs de l'écosystème de l'Assurance Maritime, Transports et Aviation du marché français.

Ceci s'est déjà traduit par le fait que le CESAM depuis début février 2021 ait été enregistré en tant qu'Organisme de Formation. Ceci permettra de construire un catalogue de formations mis à disposition pour palier et/ou parfaire les savoirs techniques des Collaborateurs des Entités membres. Ce n'est que le début d'un très long voyage qui devrait permettre aux acteurs de notre marché de trouver le soutien dont ils ont besoin au-travers des services que le CESAM propose et proposera encore plus demain.

Le CESAM tient une place centrale sur le marché de l'assurance MAT français et en ce sens, son rôle de soutien et de coordination dans le traitement de certains sujets ne pourra être que bénéfique à l'ensemble des acteurs de la filière.

Les services Réseaux, DSI-Optiflux®, notation Risques de Guerre, Evènements Majeurs et aussi la formation et l'organisation du RDV ParisMAT annuel sont certainement des points structurants qui permettent au marché français de consolider ses positions dans un monde complexe évoluant tous les jours un peu plus rapidement.

Nous vous tiendrons régulièrement au courant des initiatives et des actions entreprises par le CESAM comme nous avons déjà commencé à le faire notamment au-travers de réseaux sociaux tels que LinkedIn et Twitter.

Le rapport joint est exhaustif et vous donne une bonne idée des compétences et services mis à disposition du marché par le Groupement.

Même s'il est encore probablement un peu long pour en permettre une lecture rapide et donc plus communément partagée, nous nous engageons à le réduire et le construire à l'avenir sur un format plus synthétique et plus visuel.

En tout état de cause, votre collaboration, vos remarques et vos suggestions nous sont précieuses pour faire évoluer toujours plus le CESAM vers la structure que vous souhaiteriez qu'elle soit.

Je suis confiant dans les capacités du Groupement à répondre aux problématiques de ses Membres et de ses Réseaux en tenant compte de l'ensemble des acteurs du marché de l'Assurance Maritime, Transports et Aviation français.

Je vous souhaite une bonne lecture et surtout n'hésitez pas à nous communiquer toutes vos remarques et suggestions afin que les supports que nous diffusons vous apportent un indéniable plus.

Entre-temps, je vous adresse, chères Mesdames, chers Messieurs, mes plus cordiales salutations.

Pascal Dubois
Directeur Général

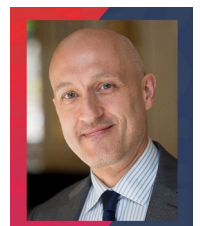


TABLE DES MATIERES

SERVICE RÉSEAUX	1
1. La consultation des réseaux du CESAM	1
2. Les réunions des Commissions en 2020.....	1-2
3. Les réseaux d'experts du CESAM	2
3.1. Le réseau des experts Plaisance	2
3.1.1. La supervision des expertises plaisance	2-3
3.1.2. Le développement du Réseau Plaisance	3
3.2. Le Réseau des experts Transports de Marchandises	3
3.3. Le Réseau des experts Pêche	4
3.4. Le Réseau des experts Fluviaux	4
4. Le réseau des Commissaires d'avaries	4-5
5. La collecte des cotisations des réseaux	6
6. La publication de news	6
6.1. La mise en place hebdomadaire d'un suivi « COVID »	6
SERVICE INFORMATIQUE	7
1. La commission OPTIFLUX® en 2020	7
2. La récapitulation du 01.01.2020 au 31.12.2020	7-8
3. Les traitements réalisés par le Service Informatique	8-9
SERVICE FINANCIER	10
1. La taxe BCE	10
2. Le tracking	10-11
SERVICE ÉVÈNEMENTS MAJEURS	12
1. L'évolution des dossiers	12
1.1. Les dossiers en cours	12
1.2. Les dossiers clos	12
1.3. Les dossiers ouverts	13
2. Les moyens mis en place pour la gestion des dossiers	13
2.1. La mise en place de garanties CESAM	13
2.2. L'accès au Lloyd's List	13-14
2.3. L'accès à la base de données LAMYLINE	14
2.4. L'archivage des dossiers clôturés	14
3. La publication de news et autres	14
SERVICE RISQUES DE GUERRE	15
1. La consultation du Site Internet du CESAM dédié aux Risques de Guerre	15
2. La révision de l'ensemble des notations au 1er avril 2020	15-16
3. Les changements de notation résultant d'une aggravation/diminution du risque de guerre	16
SERVICE RESSOURCES HUMAINES	17
1. La gestion des ressources humaines et travail à distance.....	17
ANNEXES	18
ANNEXE 1	18

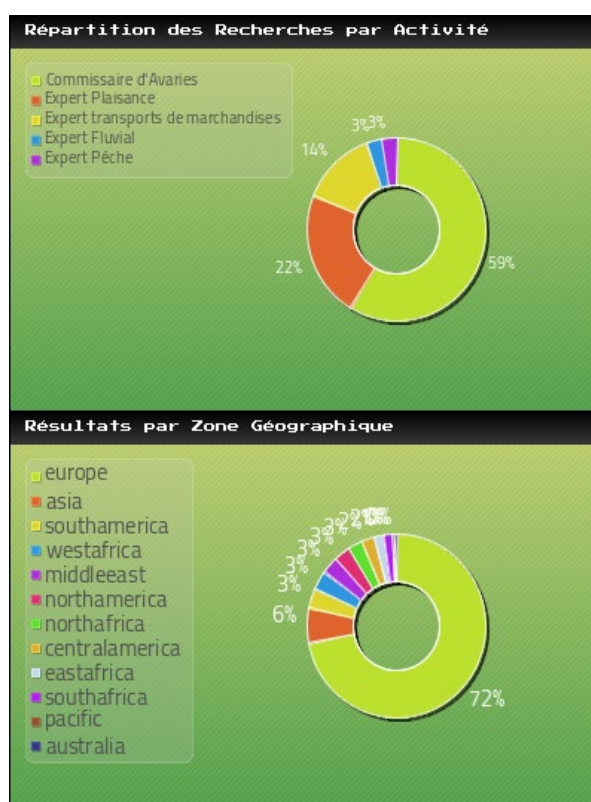
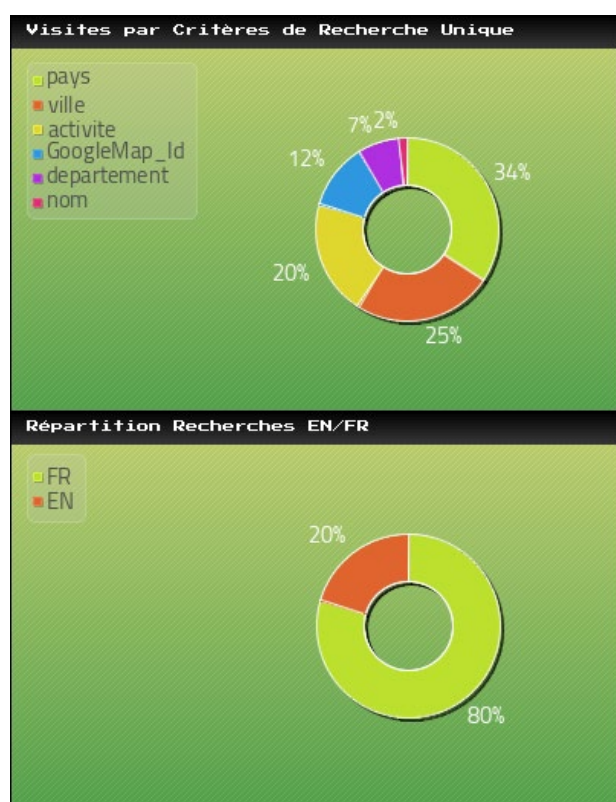
SERVICE RÉSEAUX

1. La consultation des réseaux du CESAM¹

L'ensemble des réseaux de Commissaires d'avaries et Experts recommandés par le CESAM est en libre accès sur le site internet du CESAM [ici](#).

Ce répertoire a été consulté 16 222 fois en 2020 tous réseaux confondus et 31 404 requêtes ont été formulées lors de ces visites avec 402 444 résultats.

Comme repris dans les graphiques ci-dessous, ces recherches se font principalement en Français (80%), pour l'Europe (72%) par critères de pays (34%) et pour des Commissaires d'avaries (59%).



2. Les Réunions des Commissions en 2020

Ces cinq commissions sont composées de représentants des Compagnies Membres du CESAM ainsi que de certains intermédiaires dont la participation est validée par lesdits membres. Toute demande de participation à ces commissions est à adresser à Mathilde DOCQUIERT (mdocquier@cesam.org) ou à l'adresse générale : service.reseaux@cesam.org

¹ Pour mémoire, ces chiffres sont obtenus grâce à l'outil de traçabilité Google mis en place par le Service Informatique depuis 2013

Commission des CA (CTC-R)	MARS	JUIN	NOVEMBRE
Commission Terrestre	x	x	x
Commission Pêche	JANVIER	x	x
Commission Fluviale	x	x	x
Commission Plaisance	x	x	x

Etant donné la situation sanitaire inédite et le recours au télétravail, la majorité des Commissions techniques a été annulée en 2020. Le Service Réseaux a bien entendu traité toutes demandes relatives à ces réseaux de manière individuelle.

3. Les réseaux d'experts du CESAM

3.1. Le réseau des experts Plaisance

Le réseau des experts Plaisance du CESAM compte 75 experts répartis principalement en France (y compris départements d'Outre-Mer) et sur le bassin méditerranéen.

Depuis 2008, l'accès à ce réseau d'experts est soumis au passage de la certification EEA Plaisance organisée par le CNPP².

En 2020, deux experts ont passé cette certification avec succès et ont rejoint la liste de nos experts recommandés en Plaisance :

- Mathieu LEPORC à Marseille (13)
- Yann MELLIANI au Tréport (76)

Par ailleurs, seul un expert, M. Eric POIREY, expert EEA Plaisance à Toulon a demandé sa radiation des listes du CESAM suite à un départ à la retraite.

3.1.1. La supervision des expertises plaisance

Depuis le mois de juin 2018, le Service Réseaux du CESAM supervise, pour le compte de GENERALI, certaines expertises plaisance requises dans des petits et moyens dossiers de sinistres pour lesquels la désignation d'un expert CESAM est nécessaire. Divers enseignements ont pu être tirés suite à cette gestion permettant ainsi notamment :

² <https://www.cnpp.com/Certification>

- D'apprécier les compétences techniques des experts certifiés EEA Plaisance recommandés par le CESAM.
- De procéder à une analyse qualitative des services rendus par les experts recommandés par le CESAM à travers l'étude des rapports déposés dans ces dossiers
- D'identifier les besoins de formation des experts.
- D'identifier les zones où le réseau du CESAM doit chercher à s'élargir.

Les détails de cette analyse sont présentés au Service Plaisance de GENERALI mais font également l'objet de communications auprès de la Commission Plaisance du CESAM.

Par ailleurs, ces constats sont systématiquement présentés aux experts EEA Plaisance recommandés par le CESAM lors d'une journée de formation. Cependant, étant donné la situation sanitaire exceptionnelle, cette journée de formation n'a pas pu être dispensée en 2020. Elle sera cependant reportée en 2021.

3.1.2. Le développement du Réseau Plaisance

Une spécialisation « Grande Plaisance » ou une identification spécifique des experts compétents de ce domaine est à étudier. En effet, de nombreuses demandes sont faites en ce sens au CESAM suite au constat que l'ensemble des experts EEA Plaisance n'ont pas les savoirs suffisants pour intervenir dans ce type de dossiers.

Quant au développement géographique de ce réseau Plaisance, un développement international et/ou l'identification spécifique des Commissaires d'avaries compétents pour ce type de missions serait sans aucun doute une évolution importante à étudier et ce particulièrement sur le pourtour méditerranéen.

3.2. Le Réseau des experts Transports de Marchandises

Le réseau des experts Transports de Marchandises du CESAM compte 48 experts exclusivement basés en France Métropolitaine.

Depuis 2017, l'accession à ce réseau d'experts est soumise au passage de la certification EEA Transports de Marchandises organisée par le CNPP³. En 2020, deux experts ont passé cette certification avec succès et ont rejoint la liste de nos experts recommandés dans cette spécialité :

- Fabio SARMENTO DA SILVA à ROUEN (76)
- Rémi BILLOIR à VILLENEUVE D'ASCQ (59)

Sur ce réseau en particulier aucun élément particulièrement significatif n'est à signaler.

³ <https://www.cnpp.com/Certification>

3.3. Le Réseau des experts Pêche

Ce réseau d'experts spécialisés en Pêche compte 18 experts exclusivement basés en France et dont 5 d'entre eux sont localisés en Outre-Mer (Cayenne, Fort-de-France, Nouméa, Pointe-à-Pitre et Saint-Denis de la Réunion).

Ce réseau n'est pas soumis au passage d'une certification telle que cela existe désormais en Plaisance et en Transports de Marchandises : ce réseau étant trop peu étendu pour envisager la mise en place d'une telle certification avec le CNPP.

Tout accession à cette recommandation se fait donc sur présentation d'un dossier de candidature comprenant à minima les pièces suivantes : fiche confidentielle d'information, lettre de motivation, curriculum vitae, entre 5 et 10 rapports d'expertises émis dans la spécialité en question dans l'année précédant la demande de recommandation. A réception d'un dossier de candidature complet, le CESAM présente ce dossier à la Commission Pêche du CESAM pour avis.

3.4. Le Réseau des experts Fluviaux

Le réseau d'experts fluviaux du CESAM est constitué de 18 experts basés majoritairement en France Métropolitaine. Trois d'entre eux sont basés en Allemagne et en Belgique pays limitrophes avec lesquels les échanges par voies fluviales sont nombreux.

Tout comme le réseau Pêche, l'accession à ce réseau fluvial n'est pas soumise au passage d'une certification préalable. Un dossier de candidature complet (cf. 3.3. Réseau des experts Pêche) doit donc être déposé au CESAM pour faire acte de candidature.

4. Le réseau des Commissaires d'avaries

Il s'agit du réseau le plus important du CESAM puisque nous dénombrons en 2020, 223 Commissaires d'avaries répartis dans plus de 140 pays.

Pour toutes nouvelles nominations en France, un appel public à candidatures est désormais systématiquement publié par le CESAM sur son site internet⁴ et dans la presse spécialisée afin de respecter les règles de publicité et de concurrence. Les critères d'évaluation de chaque candidature sont par ailleurs rappelés dans chaque appel à candidature⁵.

En 2020, deux appels publics à candidatures ont été lancés : pour des postes de Commissaires d'avaries à NANTES et TOULON puis à NANTES et MARSEILLE. Le premier appel public à candidatures diffusé dans la presse⁶ le 10/07/2020 devait être clôturé

⁴ <https://www.cesam.org/fr/home.php#pascandidat>

⁵ Cf Annexe 1 en fin de rapport.

⁶ Argus de l'assurance.

le 08/09/2020 et a finalement été prolongé jusqu'au 18/10/2020. Après délibération de la CTC-R⁷ (restreinte aux seuls assureurs), il a été décidé de ne retenir aucune des candidatures présentées pour ces postes ; la plupart des candidatures ne respectant pas le critère d'expérience minimum préalablement fixé⁸.

Un second appel public à candidatures a ensuite été lancé pour les villes de NANTES & MARSEILLE, le 01/12/2020. Cette seconde procédure faisait suite au départ à la retraite de M. Patrick ROCCHIA, Commissaire d'avaries du CESAM à Marseille depuis plus de 30 ans qui effectuait de manière constante une moyenne annuelle de plus de 200 dossiers toutes catégories confondues. Il était donc indispensable de remplacer ce départ à la retraite. Cinq candidatures ont été reçues pour ce poste et, après délibération de la CTC-R restreinte, M. Laurent LE BORGNE a été nommé Commissaire d'avaries du CESAM à Marseille à effet du 08/02/2021.

En ce qui concerne les nominations à l'international, la mise en place d'une procédure systématique d'appel public à candidatures telle qu'elle existe pour les nominations nationales, n'a pas été retenue. Toutefois, le CESAM s'inspire de cette procédure nationale pour réclamer systématiquement à chaque candidat un dossier de candidature reprenant à minima les pièces suivantes : CV, fiche confidentielle d'information, entre 5 et 10 rapports d'expertises effectués dans le domaine pour lequel le candidat sollicite une recommandation dans l'année précédente.

En 2020, les Commissaires d'avaries suivants ont été nommés :

- M. Zhao MIN (SHANGHAI) : restructuration de la société BRAEMER AQUALIS et départ de son prédécesseur.
- M. Finn ERIKSEN (DANEMARK) – BALTOC SURVEY
- M. Karl Erik PRESTERUD (NORVEGE) – WESMANS SA

Enfin, les résiliations suivantes ont été effectuées :

- M. Yann VERBEEK (TOULON) : cessation d'activités
- M. Raymond LI HAI MING (SHANGHAI) : quitte la société BRAEMER AQUALIS
- M. Volker PRINZ (SUISSE) : retraite
- M. Patrick ROCCHIA (MARSEILLE) – NAVYCLAIM : retraite

⁷ Commission Technique Consultative des Réseaux.

⁸ « Avoir pratiqué l'expertise et/ou le commissariat d'avaries pour des sinistres impliquant des navires et/ou des marchandises transportées par voie maritime, fluviale, aérienne et terrestre pendant une durée de 5 ans à raison de 50 expertises par an en moyenne – Communication de 10 rapports émis sur l'année précédente et/ou en cours relevant d'au moins 3 domaines différents : expertises sur corps de navire, en pêche, en fluvial, sur facultés et RC Auxiliaires de transport ».

5. La collecte des cotisations des réseaux

Année	Montants facturés	Montants encaissés	% d'encaissement
2013	217 947 €	203 778 €	93,50 %
2014	220 311 €	217 575 €	98,76 %
2015	217 523 €	213 713 €	98,25 %
2016	211 564 €	208 419 €	98,51 %
2017	215 172 €	208 872 €	97,07 %
2018	208 206 €	197 836 €	95,02 %
2019	219 403 €	204 470 €	93,20%
2020	202 175 €	185 186 €	91.59%

Le recouvrement des cotisations 2019 et 2020 s'étant déroulé en période COVID impliquant une baisse d'activités pour plusieurs de nos experts et/ou Commissaires d'avaries, plusieurs d'entre eux n'ont pas pu régler ces cotisations ce qui explique la baisse constatée du taux de recouvrement.

6. La publication de news

6.1. La mise en place hebdomadaire d'un suivi « COVID »

Outre les « news » habituelles publiées par le Service Réseaux suite aux remontées de terrains adressées au CESAM, le Service Réseaux à mis en place dès le jeudi 26/03/2020 une publication hebdomadaire reprenant des informations relatives à la situation sanitaire à travers le monde et son impact sur le transport. Ces informations sont transmises par nos Commissaires d'avaries qui mettent à jour une « fiche pays type », informations consolidées ensuite dans une publication renouvelée tous les jeudis et reprise sur le site du CESAM⁹.

⁹ <https://www.cesam.org/fr/home.php#archivescovid>

SERVICE INFORMATIQUE

1. La commission OPTIFLUX® en 2020

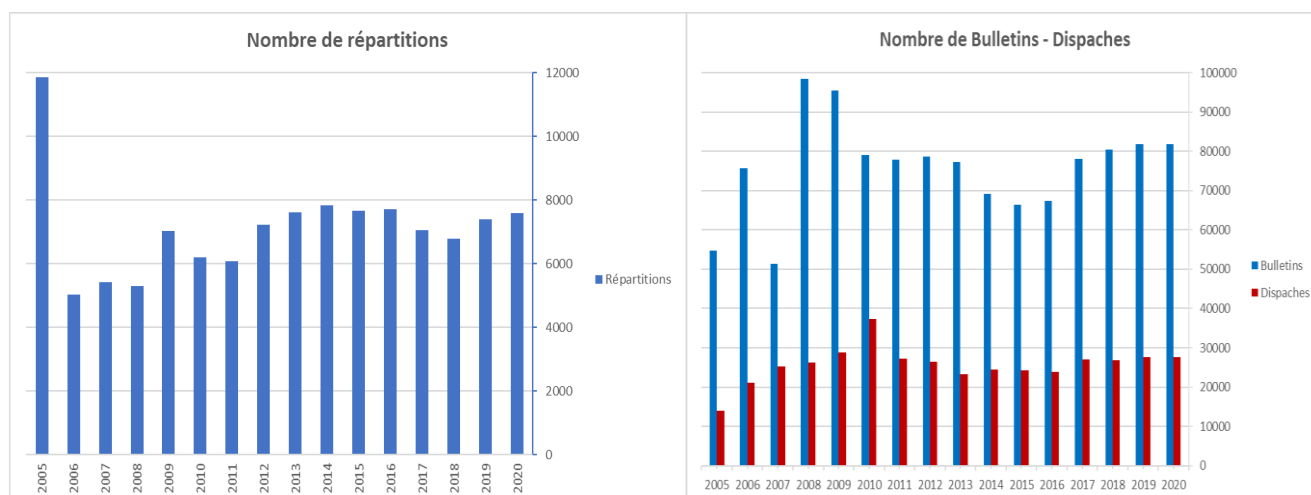
La Commission Technique du système Optiflux® s'est réunie 2 fois cette année, avec des représentants de compagnies membres, d'AASO (Agents) et de courtiers.

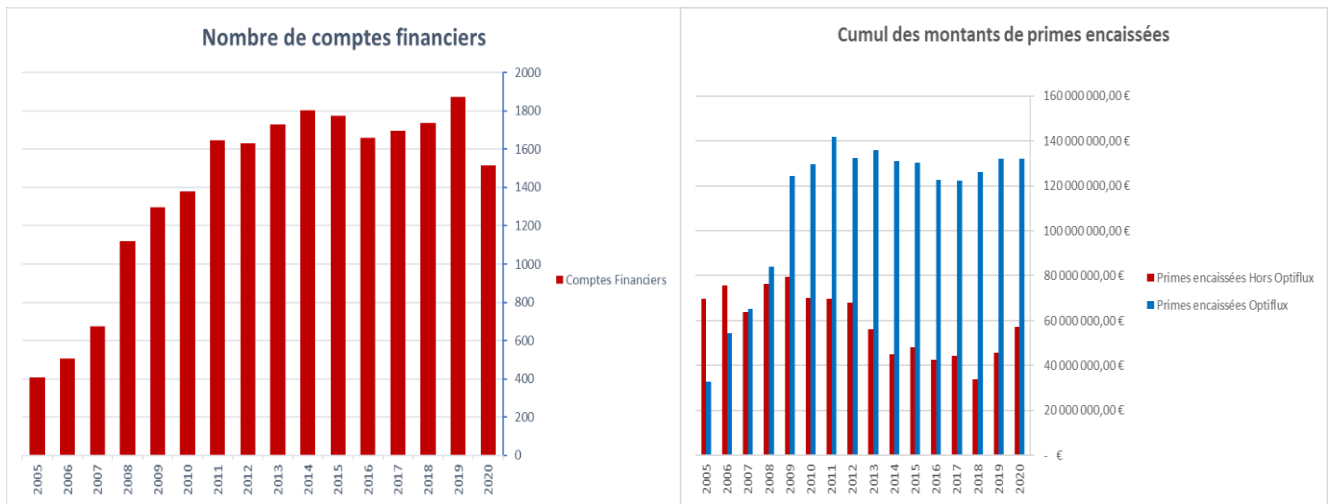
Les sujets traités lors de ces réunions sont les suivants :

- Impossibilité de changer une répartition Optiflux® sur un dossier de sinistre déjà distribué aux coassureurs et au courtier.
- Etude préalable chez un membre participant au sujet de la faisabilité de mise en place de la proposition de création d'une règle 27 : « *S'il y a un ou des coassureurs utilisant Optiflux® sur une affaire et si le courtier de l'affaire, Français ou non, n'utilise pas Optiflux®, l'apériteur lorsqu'il gère un dossier de sinistre doit effectuer l'ensemble des opérations (Bulletins, dispaches et ordonnancements de paiements) via Optiflux® pour la part du Marché français* ».
- Site web Optiflux® - suivi des flux : Développement permettant au courtier de visualiser les échanges de son flux initial entre l'apériteur et le CESAM.
- Etablissement des listes de dossiers Optiflux® non-clos n'ayant pas évolué depuis plus de 2 ans à la demande d'HELVETIA.
- Etablissement d'une statistique du nombre total de bulletins suivant un bulletin de clôture à l'état « ouvert » au lieu de l'état « Réouvert » à la demande des compagnies apéritrices.

2. La récapitulation du 01.01.2020 au 31.12.2020

Statistiques des flux Optiflux® traités au CESAM par année.





3. Les traitements réalisés par le Service Informatique

Le service informatique du CESAM est composé de trois personnes, deux personnes à temps plein et une personne à 80%. Il gère la sécurité informatique et son infrastructure associée (serveurs web CESAM et Optiflux®, serveur mails, serveur BDI, serveur Iséries IBM, parc micro, téléphonie).

En 2020, les fichiers Optiflux® traités au CESAM au fil de l'eau représentent 152 367 flux Optiflux®. 99,59% de ces écritures Optiflux® ont été validées et distribuées à la coassurance et au courtier.

Le service informatique intègre également des bordereaux de règlements transmis par des apporteurs non-Optiflux®, transmet des extractions d'écritures financières et autres données journalières, hebdomadaires, à la quinzaine ou mensuellement à ses membres. Il transmet par email des éditions de compte-courants mensuelles, des factures trimestrielles, des statistiques de sinistres non mouvementés depuis plus de 2 ans, des statistiques d'encaissements de primes et autres données statistiques à la demande. Le service informatique est également le support technique et téléphonique des utilisateurs du système Optiflux®.

Il développe les formulaires web, éditions et données statistiques des comptes-rendus d'activité des commissaires d'avaries et experts recommandés.

Le service informatique met à jour les notations des pays en risques de guerre et assimilés selon les instructions du service Evènements Majeurs et effectue la maintenance de ces pages web. Il développe les formulaires web, éditions et données statistiques des inscriptions de l'évènement annuel « Le Rendez-Vous PARISMAT ». Il gère la maintenance de l'application de paiement et développe l'application de facturation de cet évènement. Il traite également l'aspect technique lors de l'élaboration du cahier des charges et durant la mise en place de cet évènement. Il assiste les intervenants avant et le jour de l'évènement.

Le service informatique effectue la mise à jour des sites web CESAM et Optiflux®, et met en ligne sur son site web divers documents transmis par les autres services du CESAM (rapports annuels, fiches COVID hebdomadaires, promotion de l'évènement PARISMAT, programme de l'évènement, interventions des participants, albums photos...).

En 2020, le service informatique a géré de A à Z le déménagement de son site informatique. Le service informatique participe à diverses réunions pour apporter son avis technique, participer aux réflexions stratégiques menées en interne ou avec ses membres et autres intermédiaires à leur demande. Par exemple, en 2020 : présentation Optiflux® au membre HDI GERLING et aux courtiers GUIAN LE HAVRE, EYSSAUTIER PARIS. Dans le cadre de la fusion de 2 membres que sont AXA CS et XL INSURANCES, participation aux réunions avec XL INSURANCES pour évaluer l'impact de la fusion de ces comptes au CESAM.

SERVICE FINANCIER

1. La taxe BCE

Les banques sont soumises à une taxe de 0,50 % perçue par la BCE s'appliquant au 1er Euro déposé sur les comptes. Depuis le 1er Décembre 2020 le CESAM doit payer cette taxe.

Afin de limiter l'impact financier sur ses membres, le CESAM a obtenu de ses deux banques partenaires des « franchises » spécifiques qui lui permettent de circonscrire ses frais bancaires.

Le Groupement fait tout son possible pour limiter ces débours (négocier une augmentation des franchises, étude de nouvelles collaborations pour éventuellement travailler avec une (ou des) nouvelle banque partenaire) dans la limite des obligations qui ne permettent pas au CESAM à ce jour tout placement qui ne garantirait pas le capital immobilisé et la mise à disposition immédiate des avoirs des membres.

Cette nouvelle taxe et la forte baisse de la rémunération des devises étrangères constatée depuis le début de la pandémie, notamment sur le Dollars US, ont un impact non négligeable sur la trésorerie du Groupement.

2. Le tracking

Le CESAM a souscrit une option « tracking » avec l'un de ses partenaires bancaires permettant de suivre les virements étrangers jusqu'au crédit du compte du bénéficiaire d'un établissement GPI (Global Payment Innovation). Avant cette option le CESAM savait que son compte avait été débité, qu'il n'y avait pas eu de retour de fonds, mais ne pouvait savoir si les fonds étaient bloqués ou quand ils avaient été versés.

Ci-dessous un exemple :

INFORMA UK LTD 23371 Émis 24/03/2021 14 017,00 GBP

Demier statut
En cours :
Transmis à un étab. non GPI

Référence UETR
add8f32a-1db5-4dc8-ab90-8936c2105f73

Donneur d'ordre
NATXFRPPXXX

PAIEMENT
24/03/2021 à 12h34m48s
Montant initial 14017.00 GBP
Commissions perçues 0.00

COUVERTURE
24/03/2021 à 12h34m48s
Montant couvert 14017.00 GBP

BARCG822XXX

BNPAGB22XXX
Bénéficiaire

COUVERTURE
25/03/2021 à 07h00m07s

Notifications

Date de Réception	Type de msg	Émetteur	Récepteur	Libellé statut	Référence banque
25/03/2021 à 07h00m07s	202COV	BARCG822XXX	BNPAGB22XXX	En cours - Transmis à un étab. non GPI	19,46 GBP
24/03/2021 à 21h49m34s	299	BARCG822XXX	TRKCHZ2XXX	En cours - en attente de confirmation	
24/03/2021 à 12h34m48s	202COV	NATXFRPPXXX	BARCG822XXX	En cours - Transmis à un étab. GPI	
24/03/2021 à 12h34m48s	103	NATXFRPPXXX	BNPAGB22XXX	En cours - Transmis à un étab. non GPI	

© GROUPE BPCE Contact À propos de Natixis Garantie des dépôts Données personnelles Mentions légales et crédits © Natixis 2021

SERVICE ÉVÈNEMENTS MAJEURS

1. L'évolution des dossiers

1.1. Les dossiers en cours

Le stock des dossiers en gestion au Service Evènements Majeurs du CESAM au 31.12.2020 représente 34 dossiers Evènements majeurs¹⁰ (dont 3 nouveaux) incluant 374 sous-dossiers dont 11 remis par les assureurs membres et non membres.

Des dossiers totalement atypiques sont également toujours en gestion au Service Evènements Majeurs en 2020. Il s'agit majoritairement de dossiers sans évolution qui restent cependant ouverts au CESAM :

- Dossier « PICASSO »¹² : ce dossier a déjà été évoqué dans les précédents rapports et n'a pas évolué en 2020.
- Dossier « SS HARROVIAN »¹³ : ce dossier a déjà été évoqué dans les précédents rapports et n'a pas évolué en 2020.

1.2. Les dossiers clos

Parmi les 34 dossiers concernés, 4 dossiers ont été clos en 2020 suite au paiement du règlement d'avarie commune ou après formalisation d'un accord amiable permettant de mettre fin aux procédures en cours.

Dossiers clos en 2020					
Navire	Date évènement	Type de navire	Date de la clôture	Évènement	Exercice du sinistre
FOWAREIT	20.09.2005	Porte-conteneurs	18.11.2020	Echouement	2005
MAERSK SEOUL	19.07.2015		21.09.2020	Incendie	2015
MOL RENAISSANCE	29.12.2005		01.10.2020	Incendie	2005
WANHE	24.09.2014		17.11.2020	Echouement	2014

¹⁰ Liste en annexe du présent rapport.

¹¹ Chaque sous-dossier correspondant à une police d'assurance distincte.

¹² Récupération des sommes indemnisées par les assureurs Transport suite au vol d'un tableau Picasso en 1979.

¹³ Le CESAM avait été approché, en 2017, par les autorités administratives britanniques au sujet de la récupération d'une cargaison de cuivre qui se trouvait à bord du SS HARROVIAN lorsque ce dernier a été coulé par un sous-marin allemand au large de l'Angleterre le 16 avril 1916. Le CESAM avait demandé aux autorités britanniques de le tenir au courant de toutes opérations entreprises sur ce navire pour récupérer la cargaison.

1.3. Les dossiers ouverts

En 2020, le CESAM a également ouvert 3 nouveaux dossiers Evènements Majeurs :

Dossiers ouverts en 2020				
Navire	Date évènement	Type de navire	Evènement	Exercice du sinistre
SONGA IRRIDIUM	27.12.2019	Porte-conteneurs	Avarie Machine	2019
NORTHERN JUPITER	04.01.2020		Incendie	2019/2020
MSC MICHAELA	01.04.2020		Avarie Machine	2020

2. Les moyens mis en place pour la gestion des dossiers

2.1. La mise en place de garanties CESAM

Comme indiqué dans nos précédents rapports annuels, le CESAM propose à ses membres et non membres, d'émettre, dans le cadre de la gestion de dossiers d'avarie commune et/ou d'assistance, des garanties pour le compte des assureurs facultés engagés dans ce type de procédures. Ces garanties sont en effet essentielles pour permettre la libération des marchandises à destination finale.

Pour ce faire, le Service Evènements Majeurs exige le versement des sommes correspondantes au taux provisoire de contribution à l'avarie commune et/ou à l'assistance sur un compte bancaire bloqué au CESAM. Lors du paiement définitif des contributions et/ou des opérations d'assistance, sauf avis contraire de la compagnie concernée, ces fonds bloqués serviront à payer lesdites contributions. Le reliquat et les intérêts seront ensuite reversés à la compagnie en question.

2.2. L'accès au Lloyd's List

Le CESAM est abonné depuis de nombreuses années à la base de données « Lloyd's List Intelligence » qui permet d'être informé de tout événement de mer, mais aussi de retracer les déplacements d'un navire, ses caractéristiques techniques, ses propriétaires, les contrôles et/ou sanctions qui ont été prises par les différentes autorités compétentes contre un navire, ainsi que d'obtenir certaines informations relatives aux ports et à leurs infrastructures. Des alertes peuvent également être mises en place pour signaler la présence d'une unité spécifique dans une zone géographique déterminée ou pour identifier toute unité entrant dans une zone géographique déterminée.

Les membres du CESAM peuvent donc solliciter l'intervention du Service Événements Majeurs pour toutes recherches sur cette base de données. Cette prestation sera facturée 50,00 € HT dans la mesure où elle se borne à un envoi du dossier navire réclamé. Une tarification au temps passé sera appliquée si la prestation est plus complexe.

2.3. L'accès à la base de données LAMYLINE

L'abonnement à la base de données LAMYLINE a également été renouvelé pour l'année 2020.

Cette base de données législatives, jurisprudentielles et doctrinales permet d'effectuer des recherches pour les compagnies membres avec une grande antériorité. Pour cette prestation, le Service applique une tarification horaire.

2.4. L'archivage des dossiers clôturés

Le travail d'archivage des dossiers clôturés initié en 2019 a été accéléré en 2020 notamment dans la perspective du déménagement du CESAM et la nécessité de rationaliser les dossiers conservés dans les nouveaux bureaux. A ce titre 7 dossiers ont été archivés et envoyés chez notre prestataire en septembre 2020¹⁴.

3. La publication de news et autres

Au cours de l'année 2020, les Service « Réseaux » et « Événements Majeurs » ont émis plus de 50 NEWS et avis d'information. Ces « NEWS » sont adressées par mails à plus de 500 professionnels du Marché¹⁵ inscrits à notre liste de distribution¹⁶.

Ces informations sont également relayées par le Service Communication sur LinkedIn et Twitter.

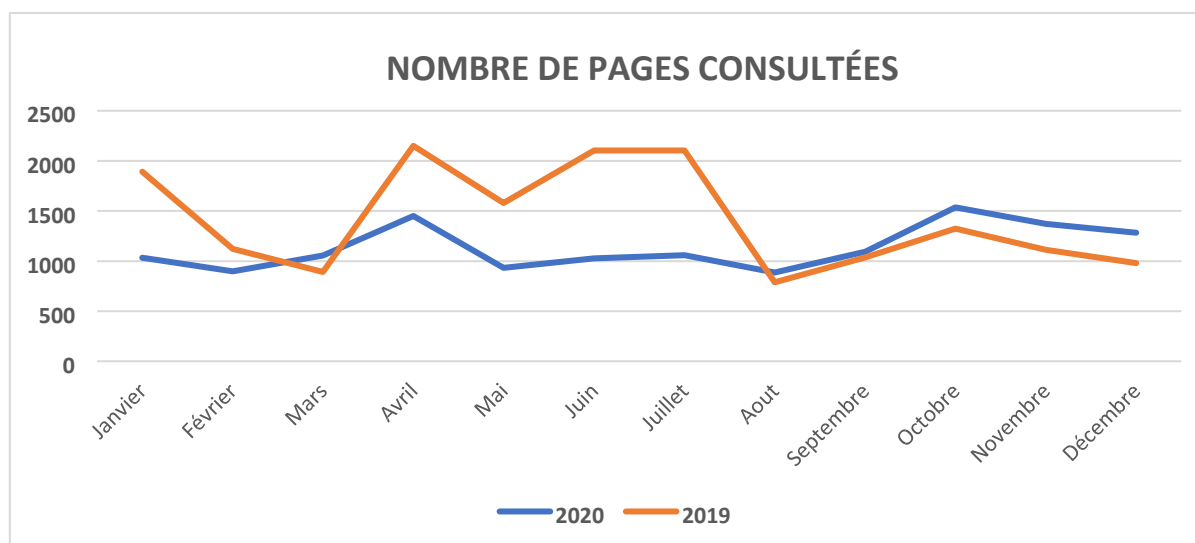
¹⁴ Plus de 10 mètres linéaires.

¹⁵ Assureurs, agents, courtiers, experts, avocats et autres sociétés de services aux assureurs Transports.

¹⁶ Demandes d'inscription à adresser par mail ou via notre site internet "[Inscrivez-vous sur notre liste de diffusion et recevez les nouvelles les plus récentes du CESAM](#)"

SERVICE RISQUES DE GUERRE

1. La consultation du Site Internet du CESAM dédié aux Risques de Guerre¹⁷



2. La révision de l'ensemble des notations au 1er avril 2020

Suite à la reprise par le CESAM de la notation « Risques de Guerre et assimilés » applicable à l'assurance des marchandises transportées en vertu des modèles de clauses préconisés par la FFA et ce au 1er septembre 2018, il avait été annoncé, après redéfinition des critères d'évaluation, une révision complète de l'ensemble des notations au 1er avril 2020 et ce afin de respecter une procédure d'évaluation unique et cohérente.

Cette révision globale a entraîné la modification de 233 notations (garantie étendue ou garantie waterborne). S'agissant de modifications « méthodologiques » non liées à l'aggravation du risque dans les pays en question, aucune notice explicative ne sera disponible pour ces réévaluations.

Au titre de cette révision générale applicable au 1er avril 2020, plusieurs zones ont également été créées afin de refléter le particularisme de certaines régions au sein d'un même pays :

- CHYPRE : création d'une zone : « 'République turque de Chypre du Nord' » ou territoires situés au nord de la zone tampon des Nations Unies ».
- MAROC : création d'une zone : « "Sahara occidental" ou territoires situés au sud du 27.6673° parallèle Nord ».
- PHILIPPINES : création d'une zone : « Île de Mindanao et Archipel de Sulu ».
- REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : création d'une zone : « Provinces suivantes : Bas-Uele, Haut-Lomami, Haut-Uele, Ituri, Kasai oriental, Kasai central,

¹⁷ <https://rg.cesam.org/>

Kasaï, Lomami, Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tanganyika ».

- SOMALIE : création d'une zone : « Région autonome du "Somaliland" à l'ouest du 46° méridien Est ».
- SOUDAN : création d'une zone : « Territoires situés au sud du 14° parallèle Nord et à l'ouest du 30° méridien Est ».
- TERRITOIRES PALESTINIENS : création d'une zone : « Bande de Gaza ».
- TURQUIE : création d'une zone : « Provinces suivantes : Gaziantep, Hakkari, Hatay, Kilis, Mardin, Sanliurfa, Sirnak ».
- UKRAINE : création d'une zone : « Oblasts de Donetsk et Luhansk » et Zone 3 : « Péninsule de Crimée ».

Enfin, à dater du 1er avril 2020, onze nouvelles zones maritimes internationales ont désormais une note CESAM supérieure à 1¹⁸.

- « Détroit de Malacca et Singapour et eaux adjacentes » ;
- « Eaux disputées des ZEE du Venezuela et du Guyana » ;
- « Golfe d'Aden, Mer Rouge du Sud » ;
- « Golfe de Guinée » ;
- « Golfe de Syrte et Mer Méditerranée au large de la Libye » ;
- « Golfe du Mexique, Baie de Campêche » ;
- « Mer de Chine Méridionale » ;
- « Mer de Sulu, Mer de Célèbes » ;
- « Mer Méditerranée Orientale » ;
- « Mer Noire, Mer d'Azov » ;
- « Océan Indien »

Pour ces nouvelles zones étatiques ou maritimes des notices explicatives sont systématiquement disponibles sur le site du CESAM.

3. Les changements de notation résultant d'une aggravation/diminution du risque de guerre

Mise à part cette révision complète au 1er avril 2020, les changements suivants de notation ont eu lieu au cours de l'année 2020 afin d'illustrer une situation d'aggravation du risque :

- Passage de l'Arménie en note 4 en garantie étendue et waterborne au 02/10/2020.
- Division de l'Azerbaïdjan en deux zones distinctes :
 - Zone « tout pays » notée 4 en garantie étendue et waterborne au 02/10/2020.
 - Zone « Ouest » notée 6 en garantie étendue et waterborne au 02/10/2020.

¹⁸ En plus de la zone « Golfe Persique, Golfe d'Oman » créée en juillet 2019.

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

1. La gestion des ressources humaines et travail à distance

Depuis la grève des transports de Décembre 2019, suivie par la pandémie due au COVID-19, le CESAM a toujours assuré les missions qui lui étaient confiées quelles soient les conditions et ce sans retard.

L'exemple du paiement des dispaches est à ce propos symptomatique, qu'elles aient été reçues via Optiflux® ou hors Optiflux®, le dit paiement été effectué dans les délais (j +1) à l'exception d'une seule journée pendant laquelle les serveurs ont été arrêtés pour cause de déménagement.

Lors de cette période de pandémie, le travail à distance a été mis en place pour tenir compte de la situation de confinement dans laquelle la France s'est retrouvée en mars 2020.

ANNEXES

ANNEXE 1



GRILLE DE NOTATION DES CANDIDATS À L'APPEL D'OFFRE COMMISSAIRE D'AVARIES DU CESAM			
Numéro du dossier du candidat			
Conditions de fond		Points	Notes
Formation continue (avec justificatifs) du candidat			
	Technique	5	
	Nautique	5	
Expérience professionnelle du candidat			
	Metier du transports (expérience opérationnelle hors expertise/assurance)	5	
	Expérience professionnelle assurance	3	
	Commissaire d'avaries / expertise	5	
	Qualité et variété des 10 rapports (signés ou requis par le candidat)	30	
Maitrise des langues étrangères du candidat			
	Anglais	5	
	Autres	3	
	Certification linguistique	2	
	Sous-total	63	0
Conditions de forme			
Formation (études supérieures) du candidat			
	Droit	3	
	Autres	2	
	Technique	5	
Organisation			
	Immatriculation	1	
	Système informatique et de gestion	5	
	Casier judiciaire	1	
	Assurance RC	1	
	Attestation fiscale /sociale (de l'employeur si candidat salarié)	1	
	Absence de difficultés rencontrées avec des compagnies membres du CESAM ou, dans ce cas, explications satisfaisantes	1	
	Domiciliation	10	
	Secrétariat/permanence téléphonique	2	
	Autre(s) Expert(s) dans la structure	5	
	Sous-total	37	0
<i>La Commission d'attribution de la recommandation se réserve le droit de ne retenir aucun candidat si jamais les critères exigés ne sont pas satisfaisants</i>			
TOTAL GÉNÉRAL		100	0